

ses imagotag

VUSION

Procédure d'Alerte Éthique

SES-imagotag

Dernière mise à jour : octobre 2021

sommaire

Introduction	4
Objet de l'alerte éthique	5
Qui peut signaler une situation contraire à l'éthique?	5
Comment adresser une alerte ?	6
Contenu de votre alerte	6
Gestion de votre alerte	7
Protection du lanceur d'alerte	8

Cette politique définit comment SES-imagotag vous soutiendra afin que vous puissiez exprimer vos préoccupations en toute sécurité, savoir qui contacter, comment faire un signalement et votre protection en tant que lanceur d'alerte.



I/ Introduction

Chez SES-imagotag, nous nous engageons à atteindre les plus hauts niveaux d'éthique et d'intégrité dans notre façon de faire des affaires. Nous comprenons que cela est crucial pour notre succès et notre réputation.

Les valeurs et les principes de notre Code d'éthique doivent guider notre conduite au quotidien.

Nous avons la responsabilité professionnelle de nous exprimer et de signaler les comportements contraires à l'éthique, à nos valeurs ou à la loi.

Cette politique sera une clé pour détecter la corruption, les comportements illégaux ou autres comportements non-éthiques et gérer toute situation de violation du Code Ethique.

SES-imagotag vous encourage fortement à prendre la parole si vous soupçonnez ou êtes témoin d'une activité suspecte ou d'un comportement contraire à l'éthique.

Chaque employé du Groupe SES-Imagotag, ainsi que tout sous-traitant externe ou occasionnel du Groupe, a le droit d'utiliser cette alerte. L'alerte est considérée comme un acte positif qui peut apporter une contribution précieuse à l'efficacité et au succès à long terme de l'entreprise.

Cette Politique a été rédigée conformément à la loi n°2016-1691 du 09 décembre 2016 baptisée « Loi Sapin II ».



II/

Objet de l'alerte éthique

Protéger les intérêts du Groupe SES-imagotag ;

Gérer les situations contraires à l'éthique de manière confidentielle et équitable ;

Contrôler le respect des règles et des processus mis en œuvre ;

Réprimander la violation d'une loi/d'un règlement qui peut entraîner un préjudice grave à l'intérêt public ;

Protégez le lanceur d'alerte.



III/

Qui peut signaler une situation contraire à l'éthique?

Vous pouvez utiliser cette procédure d'alerte et être considéré comme un lanceur d'alerte si vous êtes salarié, vous êtes un associé, un administrateur, un dirigeant, mandataire social, un employé, un fournisseur, un entrepreneur et un consultant externe ou occasionnel ou vous êtes liés à l'activité du groupe SES-imagotag et vous faites face à une situation :

- contraire aux règles énoncées dans le Code de déontologie de SES-imagotag ou
- qui a un impact sur l'intérêt général



IV/

Comment adresser une alerte ?

Si vous êtes salarié d'une société du Groupe SES-imagotag :

- Signaler via le tableau de bord « Ethique » sur MyLily ou ;
- Envoyez un email à : ethics@ses-imagotag.com.

Si vous êtes un contractant externe ou occasionnel d'une société du groupe SES-imagotag, vous pouvez nous écrire à ethics@ses-imagotag.com



V/

Contenu de votre alerte

Les informations soumises doivent être soumises de manière désintéressée et de bonne foi, être formulées de manière impartiale et être suffisamment précises pour être vérifiées ;

Vous pouvez signaler toutes les préoccupations sérieuses que vous avez qui :

- vous met mal à l'aise en termes de normes connues ;
- ne sont pas conformes au Code Ethique et aux procédures ;
- sont en deçà des normes de pratique établies ;
- sont des comportements inappropriés.

Celles-ci peuvent concerner :

- Un comportement qui constitue une infraction ou une violation de la loi ; ou
- La discrimination raciale, sexuelle, de handicap ou autre ; ou
- La question de la santé et de la sécurité du public et/ou des autres employés ; ou
- L'utilisation non autorisée de fonds ou d'autres actifs du Groupe ; ou
- Fraude et corruption ; ou
- Négligence ou mauvais traitements envers les clients.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Faits personnellement observés

Les faits doivent avoir été personnellement observés.

Si votre préoccupation concerne votre propre traitement en tant qu'employé, veuillez contacter directement le service des ressources humaines.

Votre identité

L'alerte éthique disponible sur MyLily a été spécialement conçue pour que vous puissiez choisir de rester anonyme.



VI/ Gestion de votre alerte

Recevabilité et traitement du rapport :

- Votre alerte sera d'abord transmise à Marianne Noël, Directrice des Ressources Humaines Groupe et Pascale Dubreuil, Secrétaire Générale.
- Elles décideront ensuite de le transférer aux services compétent pour analyse et enquête ;
- Vous serez informé de la réception de votre alerte (mais l'accusé de réception n'équivaut pas à la recevabilité de l'alerte). Si vous choisissez l'anonymat via le portail MyLily, veuillez noter qu'un retour d'information est techniquement impossible.
- Nous vous fournirons des informations, le cas échéant, sur les progrès et le calendrier prévu de l'enquête. Si vous choisissez l'anonymat via le portail MyLily, veuillez noter qu'un retour d'information est techniquement impossible.
- SES-imagotag vous informera une fois l'enquête terminée, mais veuillez noter que SES-imagotag peut ne pas être en mesure de divulguer des détails particuliers ou le résultat de l'enquête. Si vous choisissez l'anonymat via le portail MyLily, veuillez noter qu'un retour d'information est techniquement impossible.

En cas d'absence de continuation :

- Si aucune suite n'est décidée, vous serez informé de la clôture de votre dossier.
- Dans ce cas, les éléments du dossier de signalement seront détruits ou déposés après avoir été anonymisés dans les délais applicables conformément à la réglementation locale.



VIII/ Protection du lanceur d'alerte



Confidentialité

Conformément à la loi Française dite « Sapin II », cette procédure d'alerte assure une stricte confidentialité de

- votre identité de lanceur d'alerte
- l'identité des personnes concernées par votre signalement et, de manière générale, de toute information fournie.

Toute personne ayant accès à des informations dans le cadre de cette procédure d'alerte, de son traitement et des enquêtes qui peuvent avoir lieu, est tenue à une stricte obligation de confidentialité.

En dehors de l'autorité judiciaire, les éléments susceptibles de vous identifier en tant que lanceur d'alerte ne peuvent être divulgués sans votre consentement. De même, les éléments susceptibles d'identifier la ou les personnes visées par votre signalement ne peuvent être divulgués avant que la pertinence de l'alerte ne soit établie.

Les personnes qui divulguent des informations confidentielles peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires et/ou de sanctions disciplinaires.



Aucune mesure de représailles à la suite d'une alerte

SES-imagotag n'imposera ni ne tolérera aucune sanction, aucune menace de sanction, changement de statut, harcèlement ou représailles de quelque nature que ce soit, à l'égard d'un lanceur d'alerte agissant de bonne foi dans le cadre de cette procédure, même si les faits s'avèrent inexacts ou sans objet.

De même, une personne ne peut être rejetée d'un processus de recrutement, d'un accès à un stage ou à une période de formation professionnelle, en raison de l'initiation d'un signalement dans le cadre de cette procédure.



RGPD et droits des individus

Conformément au RGPD, toute personne identifiée dans le cadre d'une procédure d'alerte, qu'elle soit le lanceur d'alerte ou la cible du signalement, peut contacter : ethics@ses-imagotag.com, afin d'exercer votre droit d'information, l'accès, la correction ou la suppression et la limitation du traitement de vos données personnelles.



Obstacle à un signalement :

Toute personne faisant obstacle, de quelque manière que ce soit, à la transmission d'un signalement peut faire l'objet de poursuites judiciaires et/ou de sanctions disciplinaires.

ses imagotag

VUSION

55 Place Nelson Mandela

CS 60106

92024 Nanterre Cedex, France

Tél. : +33 1 34 34 61 61

Fax : +33 1 55 69 78 00

www.ses-imagotag.com